Posté par: formations-concours Publiée le : 12/8/2008 11:58:36

Missions : Les pharmaciens inspecteurs de santé publique (PHISP), fonctionnaires d'Etat assermentés, sont chargés de contrà ler la qualité des produits de santé et des pratiques de certains professionnels de la santé, en collaboration éventuelle avec des inspecteurs de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de santé, des médecins inspecteurs de santé publique, des vétérinaires inspecteurs, des ingénieurs de génie sanitaire ou des inspecteurs de la répression des fraudes. Â inspecteur de santé publique (PhISP) est un fonctionnaire d'Etat qui exerce des missions de type "régalien" (missions effectuées au nom de l'Etat qui engagent ce dernier et qui ne peuvent pas être déIéguées Ã une entité autre que I'Etat lui-mÃame). Où le Le pharmacien inspecteur de santé publique exerce t-il? 95% des pharmaciens inspecteurs exercent leurs missions dans les services déconcentrés de I'Etat (DRASS) où ils sont conseillers techniques auprÃ"s des préfets ou dans les divers services de I' Agence Française de la Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS). Â Les pharmaciens inspecteurs peuvent également assumer des tâches administratives et réglementaires lorsqu'ils travaillent dans les services du ministÃ"re ayant en charge la santé : préparation textes réglementaires, représentation de la France dans des instances internationales...Â

Conditions d'accÃ"s Concours interne II est ouvert aux pharmaciens fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux pharmaciens en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux pharmaciens chimistes des armées, justifiant au moins de 3 ans d'expérience. Concours externe II s'adresse aux candidats titulaires de l'un des diplà mes du code de la santé publique et de l'un des diplà mes suivants : - diplà me d'études spécialisées de biologie médicale,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie industrielle biomédicale,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie hospitaliÃ"re,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" innovation pharmaceutique, évaluation et production du médicament,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie spécialisée,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie spécialisée,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie spécialisée,- diplà me d'études spécialisées de sciences pharmaceutiques â€" pharmacie et santé publique. titulaires de l'un des diplà mes du code de la santé et justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle

 CarriÃ"re et statut Â Le statut du corps des pharmaciens inspecteurs d©finit les conditions d'accÃ"s (concours national), la formation initiale organisée par I'EHESP, la formation continue obligatoire, le déroulement de carriÃ"re, etc... Â Les pharmaciens inspecteurs peuvent A©galement Aªtre détachés auprÃ"Ã"s d'autres administrations (MinistÃ"re de I'Environnement, bureaux de I'Union OMS, Agence Française de la Sécurité Alimentaire, MinistÃ"re Européenne, la Coopération...). Â La rémunération du pharmacien inspecteur tient compte, en début de carriÃ"re, de l'expérience professionnelle antérieure.

Le déroulement de carriÃ"re est à la fois linéaire choix.

et tributaire de promotions au

Les rémunérations vont d'environ 1800 Euros net/mois (pour

les traitements

les plus faibles) Ã environ 4800 Euros pour les traitements

les plus éIévés. Â